

Pour la déclaration des congés

bonne idée si on évite ainsi les semaines où un médecin est seul pour 5 cabinets fermés autour, sans remplaçant ni concertation!!!!

Pour la déclaration des congés je suis pour, voici mes raisons.

je travaille dans un cabinet de groupe de 4 médecins:

nos consignes pour les congés sont claires et ce depuis notre installation à savoir, un seul médecin en vacances à la fois pour que les confrères n'en bavent pas trop!!!!

Lorsque certains confrères aux alentours sont en congés, forcément le travail augmente pour tous le monde et si on prends l'exemple navrant de Noël et Nouvel An alors là c'est cataclysmique pour ceux qui restent et surtout pour les patients qui dans bien des cas ne sont pas réorientés vers un confrère du coin.

Si on arrive à s'organiser à 4, j'imagine qu'il est possible de s'organiser à l'échelle d'un quartier par exemple.

Ce n'est plus pour l'Ordre ou pour la Drass qu'il faudrait s'organiser un peu, mais pour

Contre la déclaration des congés

J'ai entendu dire qu'il fallait prévenir l'Ordre 2 mois avant les congés souhaités. Est-ce exact ?

Si oui, cela signifierait que l'on ne peut plus prendre de vacances au débotté, qu'il faut systématiquement les prévoir au moins 2 mois à l'avance. Suis-je encore un libéral ?

Je ne déclarerai RIEN et ferai comme toujours avec un confrère du secteur (jamais de remplaçant en 28 ans) et si à l'Ordre ils m'emmerdent

- ou ce sera un blâme dont je me fous éperdûment (pas l'intention de faire partie de cet agrégat de)

- ou ils me mettront une suspension et n'auront qu'à trouver un remplaçant, puisque ce sera à leur initiative...et que le confrère du secteur les enverra promener.

Rira bien qui rira le dernier.

je veux bien prévenir de la date de mes congés en contrepartie j'accepte aussi les congés payés

déclarer les congés, voilà bien le pb n°1 de la médecine générale! et 2 mois à l'avance, svp!

compte tenu de la raréfaction des médecins remplaçants (qui ne fait que présager des de celle des MG en exercice d'ici 10 ans), la plupart des Mg n'ont guère d'autre choix que de fermer leur cabinet et s'en remettre aux confrères présents pour assurer la continuité des soins; je crois que les MG, en général, n'ont pas attendu les directives administratives pour faire en sorte d'assurer cette continuité des soins à leurs patients; pour ce qui me concerne, bien qu'étant (bien)associé, et donc relativement avanta-gé vis à vis de ce "problème", j'évite de prendre des périodes trop prolongées (généralement 1 semaine) pour ne pas surcharger mon associée (et éviter accessoirement de crouler sous les papiers, sécu entre autres) qui vont m'attendre dès mon retour.

Qu'on cesse de faire chier les MG, la coupe est pleine, les horaires deviennent

Les congés à déclarer étaient en première page du Quotidien du médecin il y a quelques jours, mais le gag en cette période et vue la pénurie voulue de remplaçants c'est que nous devrions prévenir de notre futur absence à l'avance... mais on ne nous dit pas comment on fait en cas de maladie. J'ai posé la question de l'indemnisation du médecin éventuellement grippé à la DGS qui nous bombarde de com et il m'a été répondu qu'en l'état actuel des directives on ne peut pas me répondre.

Depuis mon installation il y a 36 ans je n'ai jamais pris de remplacement, le tissu médical d'Obernai étant très bien pourvu. Je m'arrange avec mes collègues et mes malades sont prévenus. Tout s'est toujours très bien passé et je ne vois pas pourquoi il me faudrait solliciter l'autorisation de qui que se soit. Il me semble exercer une profession dite libérale.

J'AI BIEN ENTENDU PARLER DES CONGES A DECLARER OBLIGATOIREMENT DEUX MOIS AVANT DE LES PRENDRE AU PREFET VIA L'ORDRE ET D'ATTENDRE LEUR AUTORISATION AVANT D'PARTIR EN ABANDONNANT COMME NOUS LE FAISONS TOUJOURS NOS PAUVRES PATIENTS A LEUR TRISTE SORT (CJ LA CANICULE DE 2003 OU LA FROIDURE DE L'HIVER DERNIER) MAIS QUI A ENTENDU PARLER DU REPORT DE L'AGE DE DEPART A LA RETRAITE OFFICIEL DE 65 ANS AUX CALENDES GRECS (BACCALAUREAT 18ANS - FIN DES ETUDES 28-29ANS INSTALLATION IMMEDIATE -NOMBRE D'ANNEES DE COTISATION OBLIGATOIRES : 42ANS VOIR PLUS A L'AVENIR -AGE DE DEPART 72 PLUS X) POUR DES MEDECINS DE 1ER RECOURS A QUI IL FAUT DIRE SANS CESSE COMMENT FAIRE LEUR BOULOT COMME A UN VULGAIRE PETIT

Limitation de la liberté d'installation

Limitation des prescriptions par incitations type CAPI

Encadrement (puis limitation?) des congés des praticiens de ville

Paie bientôt au forfait des ALD

Forfait gardes

Bientôt forfait tout court?

Horaires à rallonge

Infantilisation des médecins (cf dossier "Grippe")

Limitation de l'accès aux spécialités "initiales" par le généraliste, qui sera bientôt cantonné au rôle de "copié-collé" d'ordonnance après validation annuelle par spécialiste.

Je dois en oublier

Si on vous avait annoncé tout cela à votre inscription en P1, auriez-vous choisi cette voie?

P.S. : Je m'absenterai ce matin de mon bureau de 10h à 10 h 02 pour aller soulager un

Bonjour,

J'ai eu cette information et cela me laisse plus que dubitative...

Comment fait-on lorsque l'on tombe malade, qu'un de nos enfant ou de nos parents pose un problème aigu, qu'il ya un imprévu quelconque ou que simplement j'ai envie de prendre un peu l'air???? D'habitude , je joins un collègue qui reprend mes urgences mais cela n'est pas toujours possible ...en particulier quand nous allons aux mêmes FMC et qu'aucun remplaçant n'est intéressé pour remplacer seulement 2 jours dans la semaine...Encore, une invention de personnes qui sont assis chaudement sur leur fauteuil sans rien savoir de la vie sur le terrain....

nul

j'en ai entendu parler , je renvoie depuis des années mes patients vers une consoeur et ça se passe bien. je n'ai aucune envie ni possibilité de prévoir mes congés 2 mois à l'avance. Le répondeur ça sert à quelque chose en cas d'absence.

J'ai bien entendu parler de cette obligation.

Je ne l'appliquerai pas (sauf si on me paye mes congés)

Oui, je fais partie de ces médecins qui ignorent qu'il faille déclarer au conseil départemental de l'Ordre mes absences pour assurer la continuité des soins des patients dont j'assure le suivi. Cela dit, les contrats de collaboration que j'ai signé avec mes confrères du cabinet médical stipulent notre fonctionnement en l'absence de l'un d'entre nous et ont été validé par l'Ordre des médecins du Bas Rhin.

Outre le fait que l'Ordre dispose d'une copie de ces documents, le système censé contrôler la permanence des soins imagine-t-il que nous soyons suffisamment désintéressés du devenir des patients qui nous font confiance pour nous absenter sans nous assurer qu'ils puissent s'en remettre à un collaborateur ou associé au point de nous contraindre à effectuer des démarches administratives supplémentaires et chronophages ?

Je doute par ailleurs que ces démarches soient plus pertinentes en matière de continuité de soins et de confiance des usagers qu'une communication efficace et informelle entre

Au train où vont les choses et au rythme où nous acceptons de faire de plus en plus il n'y a pas de raison de ne pas exiger une déclaration de congé. Pour ma part je n'en ferai rien, j'ai choisi l'exercice libéral pour être libre de gagner un peu plus en travaillant beaucoup plus et j'emmerde quiconque me demandera en plus de me comporter comme un salarié et de demander gentiment si j'ai le droit de me reposer. Si l'on veut aller au bout de cette logique alors je me mettrai en arrêt de travail pour une lombalgie ou un fébricule ou un moment de déprime. Et si cela ne suffit pas je ne ferai plus que 35 heures par semaine tout compris (ce qui ne fera pas beaucoup de médecine vu le boulot administratif).

J'ai 55 ans et aucun passé militant ou revendicateur mais de là à fournir en plus la

Pour la permanence des soins je suis contre de devoir dire quand je prend mes congés. C'est une chaîne de plus, une dépendance de plus par rapport aux Caisses. Nous sommes de plus en plus liés aux caisses. Le CAPI en est un des plus beaux exemples et je suis attristé que des collègues aient signé ce contrat. En tant que Médecin à Exercice Particulier je fais faire certainement plus d'économie à Madame la Caisse (qui, AU PASSAGE, nous met des bâtons dans les roues plus facilement qu'aux autres collègues) que beaucoup d'autres collègues et Madame la Caisse ne me paye pas. Qu'elle injustice.

Je pense d'ailleurs que peu de syndicats nous défendent. Au passage je rappelle que je suis en secteur 1.

LA GRIPPE, c'est de l'arnaque et de la fumisterie. Les vaccins, pour la plupart d'entre eux restent dangereux, eh oui.

Je peux imaginer que mes propos vous "choquent", mais peut-être est-il bon d'ouvrir rien à ce jour, Dieu merci!!!!!!!

grotesque et scandaleux

J'en avais entendu parler. C'est la cerise sur le gâteau déjà indigeste des mesures répétées qui découragent les jeunes diplômés de s'installer en libéral.

Si le directeur de l'ARS juge qu'il n'y a pas suffisamment de médecins présents, en fonction de quels critères et à qui va-t-il interdire de prendre ses congés bien mérités. Cela s'appelle les Travaux-Forcés !

De nombreux collègues du 90 voisin ferment déjà sans se faire remplacer. J'ai encore un remplaçant, mais pour combien de temps ? Ils sont de moins en moins nombreux et ce ne sont pas les meilleurs qui restent !

Et si l'attrane la grinne A ai-ie le droit de fermer sans remplaçant ?!

Oui,

Que nos politiques fassent de même pour l'exemple 2 mois avant la date prévue ????

"Ils se touchent" ????

Ils ont créé la pénurie et nous demandent aujourd'hui de gérer les décisions "comptables"

Ce texte ne me pose pas de problème.

Mais j'ai lu que cela concernait les médecins sans remplaçant, qu'il fallait avertir 2 mois auparavant !!!

Comme c'est pratique de nous transformer en esclave face à la pénurie annoncée de médecins de campagne.

Il est vrai aussi qu'étant en ville, en Alsace, en association je ne serai pas trop concerné.

Mais je suis solidaire de ceux qui sont éboulés à merci !!!

J'en ai entendu parler. Depuis le début de mon exercice je trouve complètement aberrant que dès l'instant où l'on s'installe l'on doit être disponible 24h sur 24 7 jours sur 7 et 366 jours par an. Les vacances nous sont bien nécessaires et il me semble que cela fonctionne très bien entre confrères à l'échelon local sans que nous ayons besoin d'une instance de contrôle. J'envisage même ces derniers temps de laisser tomber mon activité médicale pour ne plus être considérée comme responsable de tout ce que font ou ne font pas les patients ainsi que des défaillances de prise en charge par l'hôpital, les services à domicile, les établissements de cure. Je n'ai pas envie de me retrouver à nouveau avec une rupture d'anévrisme cérébral. A force de vouloir nous contrôler on nous déresponsabilise et on nous enlève le plaisir et l'initiative de notre conscience